

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 13 juin 2023

Date de convocation : 06 juin 2023

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-trois, *le treize juin*, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, BRARD Joëlle, CAZE Jimmy, PAYEN Teddy, DEVILLERS
Jean-Louis, BOULANGER Fanny, BRAY Daniel, HENNEQUIN Aurélie, HERBET Caroline,
LEFEBVRE Alexandre

Etaient excusés : FROISSART Henri-Nicolas, EBENRETT Frédéric

Etaient absents :

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour :

DE23017 -ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION AVEC
MONTANT MAXIMUM

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2023 est approuvé.

DE23017 -ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION AVEC MONTANT MAXIMUM

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L213-1 et
suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 14/03/2023, article 15° donnant pouvoir au maire
d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de
l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces
droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2
au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le
conseil municipal ;

Vu la possibilité prochaine de la mise en vente d'un terrain dans le village qui permettrait la
construction du futur bâtiment technique.

Considérant qu'aucun montant maximum n'a été voté pour le droit de préemption et qu'il y a
donc lieu de le définir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 9 voix pour et 1 voix contre :

- De préempter ce bien pour la construction du bâtiment technique si le montant ne dépasse pas les 50 000€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la vidéo protection
Il indique que pour le moment deux devis sont parvenus ; la FDE d'un montant de 52 158€ avec un montant à charge pour la commune de 43 465€ + 1400€/an et Sofratel d'un montant de 24 122.42€ HT + 3015.30€ HT/an. Après concertation, un rendez-vous sera pris avec le président de la FDE pour discuter du devis et expliquer ce gros écart. Monsieur le Maire précise que nous attendons encore un devis.

- Monsieur le Maire explique avoir reçu une offre d'esprit gourmet pour les colis des aînés. Pour le même tarif que l'an dernier, ce serait un colis pour deux par personne. Certains aînés ayant remontés qu'auparavant c'était ainsi. A l'unanimité, cette offre est approuvée et un sondage sera effectué après la distribution pour connaître les préférences des aînés sur les différents colis qu'ils ont déjà reçus. Madame Hennequin demande quel type de spectacle sera proposé cette année. Il est décidé que le goûter des aînés aura lieu le week-end du 2-3 décembre avec un spectacle cabaret comme l'an passé. Madame Hennequin se charge de contacter le prestataire pour lui réserver la date.

- Monsieur le Maire explique que Monsieur Gamand souhaiterait utiliser la pâture à côté de l'ancien camping pour y mettre des chevaux.

Madame Hennequin indique que nous pourrions mettre une annonce sur le site internet pour prévenir les personnes intéressées.

Madame Boulanger propose de replanter des peupliers ou des arbres fruitiers.

Monsieur le Maire indique que le coût est trop important. Monsieur Devillers explique que les peupliers cassent, que ce n'est pas le bon type d'arbres à planter.

Monsieur Lefebvre prévient qu'il y a des souches d'arbres dans cette parcelle. Il propose de faire appel à NAUDET reboisement.

Monsieur le Maire va contacter la société de chasse pour voir si cela ne leur posera pas de problème et/ou retirer la période de chasse du bail.

Monsieur Cazé prévient qu'il faudrait faire un bail en bonne et due forme.

- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'organisation du 14 juillet. Une fleur sera commandée par la secrétaire de mairie et récupérée par Madame Brard.

Madame Hennequin se charge de la commande chez cédivin, ainsi que d'acheter de la nappe blanche.

Monsieur Cazé se propose de la commande chez le traiteur et le boulanger comme l'an passé.

Madame Brard se charge des courses à intermarché.

Madame Brard montre le flyer qui sera distribué pour le comité des fêtes pour les activités de l'après-midi.

- Monsieur le Maire explique avoir reçu la visite d'une association qui vient à la rencontre des personnes isolées. Un médiateur viendra une fois par mois à la mairie pour aider les administrés qui en ont besoin à utiliser les outils informatiques. C'est totalement gratuit et ouvert à tous, ainsi qu'aux administrés des villages voisins. La première permanence se tiendra le 27 juin. Ils se chargent de ramener également les ordinateurs, nous ne leur fournissons qu'une salle. Dans un second temps, cette association se propose de venir un après-midi par mois à partir de septembre pour faire des activités. Là aussi, nous n'aurions qu'une salle à leur fournir. Une cotisation sera demandée par l'association de 25€/an aux personnes intéressées pour participer aux ateliers.

Monsieur Cazé indique qu'il aurait aimé être au courant avant d'avoir reçu le flyer pour pouvoir répondre au questionnement des administrés. Monsieur le Maire explique que le flyer a été envoyé rapidement pour mettre au courant les administrés afin qu'il réserve cette date mais que si la situation se représentait, un mail sera envoyé aux membres du conseil municipal.

- Monsieur le Maire fait passer des photos des travaux effectués par les TIG la semaine dernière. Ils ont travaillé dans le cimetière sous la direction de l'agent technique et ont bien avancé l'aménagement du jardin du souvenir.
- Monsieur le Maire indique qu'il part en vacances le 24 juin après le mariage prévu et sera de retour pour le 14 juillet.

La secrétaire de mairie part du 07 août au 27 août mais sera en mairie les lundis à partir de la seconde semaine. La semaine prochaine, elle sera en formation mais viendra le samedi matin pour faire le point avant son départ en vacances.

L'agent technique part du 24/07 au 11/08 et sera remplacé par le job d'été sur toute la période.

L'agent d'entretien n'a pas encore posé ses congés.

- Monsieur le Maire revient sur le devis reçu de l'AMP. Il explique qu'il propose 3663€/ an pour 2024 avec une meilleure prestation qu'actuellement. Pour 2023, nous avons payé 5233.6€ à la MMA et en 2024, il y aura une augmentation d'au minimum 5% comme chaque année.

Les membres du conseil municipal ne sont pas contre le changement.

- Monsieur le Maire indique que le Samedi 24 juin, Mr et Mme Lesage accueilleront une vingtaine de jeunes de l'église (Protestante - Perspectives Amiens) pour un moment de partage, de détente et d'engagement.

Ils profiteront de leur présence pour dépoussiérer l'église et y réaliser, le dimanche 25 juin, une célébration, animée par ces mêmes jeunes. Cette dernière sera également accessible aux habitants de notre village.

Ils nous feront parvenir un petit visuel pour en informer les administrés. L'abbé Boissard a été contacté et leur a donné une réponse favorable.

- Monsieur le Maire, suite au contact avec le CDG, explique qu'il est déconseillé que l'agent d'entretien travaille sous la responsabilité de son mari pour les heures de la salle des fêtes, étant donné que personne ne surveille le temps réellement réalisé pour le nettoyage de la salle des fêtes et que cela est évidemment délicat pour Monsieur Devillers. La meilleure solution envisagée serait de retirer les heures de ménage de la salle des fêtes à l'agent donc de passer son contrat de 7h à 5h et de reprendre ou non quelqu'un pour la salle des fêtes comme c'était le cas avant et bien insister auprès des locataires pour qu'il rende la salle propre. Ou le contrat reste le même mais l'agent ne peut pas rester sous la surveillance de Monsieur Devillers pour le ménage de la salle des fêtes.

Madame Hennequin et Monsieur Cazé explique qu'il faut faire quelque chose car cela crée une mauvaise ambiance dans l'équipe. L'agent d'entretien sera sous l'entière responsabilité du maire puisqu'il est le seul responsable du personnel. Monsieur Devillers est le responsable de la location de la salle des fêtes.

L'agent technique, présent, demande à prendre la parole. Il explique aux membres du conseil municipal qu'il est témoin, comme certains conseillers présents, depuis quelques temps, que l'agent d'entretien, régulièrement, n'effectue pas son nombre d'heures prévues, ni ses horaires de travail et que l'un des témoins, Monsieur Devillers ne veut pas prendre parti. L'agent technique trouve que, dans ce cas, il y a conflit d'intérêt.

L'agent technique explique avoir reçu un courrier suite à de mauvais agissements et ne comprend pas que les agents ne travaillent pas tous dans les mêmes conditions.

Monsieur Cazé est en accord avec cela.

Monsieur Cazé explique qu'il a fait des photos il y a quelques temps parce qu'il y avait eu des plaintes de l'agent d'entretien envers un agent temporaire et qu'il n'aurait pas dû puisque cela relève de la compétence du maire et que cela a créé ensuite des tensions. C'est pourquoi il n'a pas voulu se déplacer pour être témoin de la non présence de l'agent d'entretien.

Madame Hennequin et Monsieur Cazé voudraient que le nécessaire soit fait pour ne pas perdre les autres agents en place qui peuvent se sentir lésés et qu'il y ait une bonne ambiance dans l'équipe pour que tous travaillent dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire explique avoir convoqué l'agent d'entretien et lui avoir fait une retenue sur salaire pour service non fait mais qu'étant un « électron libre », c'est compliqué car elle a l'habitude de faire « ce qu'elle veut ».

CM 2023-05

Monsieur Devillers reproche qu'on accuse l'agent d'entretien de voler du sucre dans le local de pause. L'agent technique lui indique avoir prévenu que du sucre a été volé à deux reprises mais que personne n'a été accusé.

Les membres du conseil municipal sont en accord avec Monsieur le Maire pour que l'agent d'entretien reçoive un courrier au prochain manquement à ses devoirs de fonction.

- Monsieur le Maire explique que suite aux rectificatifs des biens immobiliers de la commune, nous avons eu un dégrèvement sur la taxe foncière et le remboursement des taxes d'habitation qui n'aurait pas dû être reçues.

- Monsieur le maire indique qu'il a mis en place l'arrêté sur le démarchage vu ensemble à la dernière réunion
La secrétaire de mairie préviendra les membres du conseil municipal si un démarchage autorisé a lieu.

- Monsieur Cazé demande où en est la demande pour les panneaux temporaires. Monsieur le Maire va contacter une personne de la mairie de Corbie.

- Monsieur Lefebvre indique avoir vu passer un message sur un réseau social pour une maison inondée lors des orages. Monsieur le Maire indique que le seuil est sous le niveau de la route et qu'au niveau de la mairie, il n'y a pas grand-chose à faire. Il va en parler à la Communauté de Communes pour savoir si ils auraient une solution à proposer comme ils ont pu le faire pour la Résidence Thomas.

- Madame Hennequin avait effectué une demande pour déplacer les containers de la place mais rien n'a été fait à ce jour. Il faut les relancer pour voir où en est la demande.

- Monsieur Cazé souhaite revenir sur la vente du terrain à Monsieur et Madame Bucheton qui doit clôturer sa nouvelle parcelle pour la séparer de celle de la Mairie. Le Maire doit refaire un bail expliquant les nouvelles modalités suite à la vente et à son accès au jardin si ils souhaitent le conserver.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,

Patrick PETIT

Le secrétaire de séance,

Aurélie HENNEQUIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Aurélie Hennequin".